



## Acte d'engagement pour une Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles

### **PREAMBULE**

Les Caf ont inscrit dans leur COG 2018-2022 une ambition forte qui est celle de couvrir l'ensemble du territoire par une Convention Territoriale Globale (Ctg). Cette convention constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé.

La Ctg apparait comme étant un outil de développement des territoires particulièrement adapté pour penser et mettre en œuvre avec nos partenaires les mesures nécessaires visant à :

- préserver le fonctionnement des services aux familles ;
- soutenir les actions prioritaires et le développement de nouvelles réponses aux besoins d'accueil ;
- développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'accès à l'ensemble de leurs droits ;
- faciliter la coordination des interventions sur le territoire.

Par son ancrage départemental, la Caf de la Loire est un des partenaires de proximité des collectivités pour mettre en œuvre les politiques publiques en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, de l'accompagnement à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La proximité et la connaissance fine par ces collectivités de leur territoire représentent une valeur ajoutée incontournable pour apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles et des habitants, en s'appuyant sur l'expertise de la collectivité, de la Caf et de leurs partenaires pour mettre à disposition leurs capacités d'ingénierie, leurs données sociales disponibles et mobiliser leurs leviers financiers.

Cette approche territoriale conduit à reconsidérer, ensemble, le projet de territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la Caf de la Loire et les communes signataires de la CTG s'engagent dans la mise en œuvre d'une « Convention Territoriale Globale » (Ctg) de services aux familles, qui à terme permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, ...

La Caf de la Loire sera attentive à l'articulation du projet de territoire avec le schéma départemental de services aux familles et d'animation de la vie sociale et tous les schémas et plans en cours de déploiement à l'échelle locale, départementale et nationale.

## **OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**Cet accord cadre est donc la première étape vers la conclusion d'une Ctg.** Il traduit un engagement mutuel en faveur d'une coopération renforcée qui tire sa force de l'engagement de ses acteurs et une volonté commune de répondre aux besoins du territoire.

Il est conclu entre :

- Le maire de la commune de Rive de Gier.
- La Directrice de la Caf de La Loire.

### ***La convention territoriale globale est une convention cadre à visée politique, au service du territoire***

Elle marque l'engagement des communes et de la Caf pour les familles et habitants du territoire :

- La Ctg permet de formaliser un projet de territoire, en s'adaptant aux réalités territoriales ;
- Elle s'appuie sur un diagnostic des besoins de la population et des ressources du territoire ;
- Elle contient un plan d'actions modulable et évolutif pour répondre aux enjeux identifiés ;
- Elle fournit un cadre de collaboration renforcé entre les communes et la Caf, avec des instances de travail en commun ;
- Elle permet de poursuivre les engagements financiers pour maintenir et développer les services aux familles ;
- Elle permet aussi de bénéficier de financement au titre du pilotage de ce projet de territoire.

### ***Les objectifs et engagements partagés***

#### **• Les communes signataires de la CTG**

Les communes s'engagent à mettre en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés notamment dans le cadre du travail de diagnostic préalable à la signature de la Ctg.

#### **• La Caf de la Loire**

La Caf de la Loire contribue à une offre globale de services aux familles en conjuguant l'information et le conseil sur les droits, le paiement des prestations et la mise en œuvre d'une action sociale familiale, préventive et partenariale qui repose à la fois sur des actions d'accompagnement et le financement d'équipements et de services.

L'offre de service proposée par la Caf concerne les politiques de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement, de l'accès aux droits mais également de l'insertion, du handicap et de l'accessibilité aux services.

Ces offres se déclinent sur les territoires en fonction des besoins et des spécificités locales. Elles s'inscrivent dans les axes du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 :

- Poursuivre le développement des services aux familles : petite enfance, enfance et parentalité.
- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'accès à l'autonomie.
- Soutenir l'animation de la vie sociale, levier du bien-vivre ensemble.
- Favoriser l'accès et le maintien des allocataires dans un logement décent et adapté à leurs besoins.
- Développer les parcours allocataires pour un meilleur accès aux droits et aux services.

La Convention territoriale globale permettra de décliner les politiques de manière structurée, tout en objectivant les moyens (humains, financiers et partenariaux) déployés par la Caf sur le territoire. Il

est également recherché de mieux articuler et de décliner sur le territoire les intentions et priorités des politiques et schémas départementaux.

### *Les moyens mobilisés*

Cet accord cadre vise à définir le projet de territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. La future Ctg s'appuie sur un **diagnostic partagé** tenant compte de l'ensemble des besoins et ressources du territoire et associant les partenaires concernés.

Elle a pour objet :

- d'identifier l'ensemble des caractéristiques et des besoins du territoire ;
- d'améliorer la connaissance des champs d'intervention de chacun ;
- de s'appuyer sur les forces et potentiels du territoire ;
- de définir les champs d'intervention à investiguer au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'identifier les enjeux et priorités du futur projet de territoire.

Le pilotage de cette démarche nécessite une **organisation spécifique** permettant d'appréhender globalement, à l'échelle du territoire, les politiques locales. Elle se traduit par la mise en place d'un comité de pilotage stratégique, composé de représentants de la commune, de la Caf et de partenaires associés, et d'un dispositif d'animation adapté.

Nos engagements financiers actuels dans le cadre du Contrat enfance et jeunesse (Cej) seront maintenus et dorénavant matérialisés par des conventions d'objectifs et de financement « bonus territoire Ctg » avec l'ensemble des gestionnaires des structures existantes, financés par la Caf et la commune, sur le périmètre de compétences des signataires de cet acte d'engagement.

La signature de ces conventions sera effective courant 2023 avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ainsi, la continuité des financements sera bien assurée entre le Cej qui a pris fin au 31/12/2022 si la Ctg est signée au plus tard au 31 décembre 2023.

### *La contractualisation du projet de territoire*

Cette démarche se concrétisera par la signature de la convention territoriale globale de services aux familles, sur une durée pluriannuelle de 4 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026) entre les communes signataires de la CTG et la Caf de la Loire.

Fait à Saint Etienne en 2 exemplaires,  
Le 09/05/2023

La commune de Rive de Gier	La Caf de la Loire
Le Maire	La Directrice
Vincent BONNY	Marie Pierre BRUSCHET